



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-148

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-06-19-002 - Arrêté portant délégation de signature des crédits de la Politique de la Ville (programme 147) (3 pages) Page 3

13-2019-06-19-001 - Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de Préfet Délégué à l'Egalité des Chances auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 7

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-06-19-002

Arrêté portant délégation de signature
des crédits de la Politique de la Ville
(programme 147)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
des crédits de la Politique de la Ville
(programme 147)

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L121-15 et R121-21 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux Préfets Délégués à l'Egalité des Chances ;

Vu le décret n° 2005-1646 du 27 décembre 2005 désignant les départements dans lesquels est nommé un Préfet Délégué à l'Egalité des Chances ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2015-510 en date du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 29 octobre 2018 portant nomination de Monsieur **Nicolas DUFAUD**, Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône en tant que Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2018 portant nomination de Madame **Juliette TRIGNAT**, Administratrice Civile hors classe, en qualité de Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 mai 2019 portant nomination de Madame **Nathalie DAUSSY**, en qualité de Directrice Départementale Déléguée de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Madame **Juliette TRIGNAT**, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône assurant l'intérim des fonctions de Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Préfet les actes relevant du programme 147 (*Politique de la Ville*) dans le département des Bouches-du-Rhône, notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 euros par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière du budget du département.

En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, Madame **Juliette TRIGNAT** peut signer les décisions et conventions de subvention au-delà du seuil de 90 000 euros.

Article 2

Madame **Nathalie DAUSSY**, Directrice Départementale Déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône, reçoit délégation à l'effet de signer les décisions de subvention relevant du programme 147 dans le département des Bouches-du-Rhône, dans la limite de 5 000 euros par acte.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Juliette TRIGNAT**, délégation est donnée à Monsieur **Nicolas DUFAUD**, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 1.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2019-05-15-007 du 15 mai 2019 est abrogé.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Directrice Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 19 juin 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-06-19-001

Arrêté portant organisation de l'intérim
des fonctions de Préfet Délégué à l'Egalité des Chances
auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant organisation de l'intérim
des fonctions de Préfet Délégué à l'Egalité des Chances
auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux Préfets Délégués à l'Egalité des Chances ;

Vu le décret n° 2005-1646 du 27 décembre 2005 désignant les départements dans lesquels est nommé un Préfet Délégué à l'Egalité des Chances ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2015-510 en date du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 29 octobre 2018 portant nomination de Monsieur **Nicolas DUFAUD**, Sous-Préfet, Chargé de Mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône en tant que Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2018 portant nomination de **Madame Juliette TRIGNAT**, Administratrice Civile hors classe, en qualité de Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant cessation de fonctions de Madame **Marie-Emmanuelle ASSIDON**, Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que par courrier du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur du 7 juin 2019, la cessation de fonctions de Madame **Marie-Emmanuelle ASSIDON** prend effet à compter du 10 juin 2019 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Madame **Juliette TRIGNAT**, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, est désignée pour exercer l'intérim des fonctions de Préfet Délégué à l'Egalité des Chances.

Article 2

Madame **Juliette TRIGNAT** assiste le Préfet des Bouches-du-Rhône pour toutes les missions concourant à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

A cette fin, elle est chargée d'animer et de coordonner les relations avec les associations, l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État dans le domaine de l'emploi

en relation avec les entreprises, de l'accompagnement éducatif, du logement, de la rénovation urbaine et de favoriser l'intégration des populations immigrées.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Juliette TRIGNAT** à l'effet de coordonner à l'échelon départemental l'accueil des migrants.

Article 3

Dans ce cadre, délégation de signature est donnée à Madame **Juliette TRIGNAT**, à l'effet de signer, à l'exception de la réquisition du comptable, tous actes, arrêtés, décisions et correspondances concernant, dans le département des Bouches-du-Rhône, les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la politique de la ville, et notamment les arrêtés ou conventions portant attributions de subventions de l'État,
- la cohésion sociale,
- la rénovation urbaine, et notamment les arrêtés ou conventions portant attributions de subventions,
- l'égalité des chances,
- la lutte contre les discriminations,
- l'intégration des populations immigrées,
- le suivi de la situation des rapatriés dans le département des Bouches-du-Rhône,
- la coordination de l'action de l'État en matière d'hébergement d'urgence (période hivernale, intempéries, sinistres...).

Délégation de signature est en particulier accordée à Madame **Juliette TRIGNAT** pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion et d'évacuation de campements illicites.

Délégation de signature est accordée à Madame **Juliette TRIGNAT** pour la coordination de la lutte contre l'habitat indigne et notamment les actions en faveur de l'élaboration de projets entre l'État et les collectivités territoriales, en partenariat avec les différents acteurs du logement, de l'insertion et de l'action sociale, mise en place de dispositifs de suivi de ces actions et signature les concrétisant, signature des arrêtés d'insalubrité prévus par les articles L 1331-22 à L 1331-30 du Code de la santé publique et les mesures d'urgence prévues par l'article L 1311-4. Madame **Juliette TRIGNAT** disposera en tant que de besoin des services de la Préfecture et des directions départementales ainsi que des services de l'Agence Régionale de Santé en ce qu'ils participent à ces actions.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Juliette TRIGNAT** pour ce qui concerne les pièces comptables se rapportant aux services du préfet délégué à l'égalité des chances (notamment les expressions de besoins et les contrats) et l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Sébastien ODDONE**, Directeur de Cabinet du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, à l'effet de signer dans le cadre des ses attributions :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les expressions de besoin NEMO et pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 2.500 euros,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du cabinet et des délégués du Préfet.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Juliette TRIGNAT**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur **Nicolas DUFAUD**, Secrétaire Général Adjoint de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 6

L'arrêté numéro 13-2018-12-14-003 du 14 décembre 2018 est abrogé.

Article 7

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 19 juin 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT